

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014
--

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Israël BACOR, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mmes et MM. les conseillers municipaux dans leurs fonctions.

Mme Monique BERTHELOT, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence. Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Audrey KUHN.

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L 2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles précités.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Monsieur GOUEREC Bernard : 21 voix
- Monsieur BACOR Israël : 6 voix

Monsieur GOUEREC ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et immédiatement installé.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Monsieur Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints. Il est proposé la création de 7 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la création de 7 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutin de liste. Après avoir évoqué les différentes délégations envisagées, il propose de voter au scrutin de liste les adjoints suivants :

- Bertrand AUDREN
- Hélène BELLEC
- Stéphane CORRE
- Christine CALVEZ
- Audrey KUHN
- Patrick PRUNIER
- Marie-Claire GUILLET

Après vote à bulletin de liste secret, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 21
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 11

Ayant tous obtenu la majorité absolue, les adjoints suivants ont été immédiatement installés dans leur fonction, avec les délégations suivantes :

- **Bertrand AUDREN** **1^{er} adjoint** : Finances, Treziroise, Personnel, Communication, Règlement des Contentieux
- **Hélène BELLEC** **2^e adjointe** : Travaux, Voirie, Réseaux, Nautisme, Sécurité, Accessibilité
- **Stéphane CORRE** **3^e adjoint** : Vie Associative, Vie Sportive, Animations
- **Christine CALVEZ** **4^e adjointe** : Urbanisme, Développement Durable, Agriculture
- **Audrey KUHN** **5^e adjointe** : Vie scolaire, Enfance, Adolescence
- **Patrick PRUNIER** **6^e adjoint** : Tourisme, Culture, Patrimoine
- **Marie-Claire GUILLET** **7^e adjointe** : Aînés, Affaires Sociales, Solidarité

DOSSIERS DES AFFAIRES EN COURS

Israël BACOR passe en revue et commente la liste des dossiers en cours, qui est annexée au présent compte-rendu.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Le Maire

Le Secrétaire

Les conseillers municipaux